

Travaux de la Chambre

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Si le gouvernement présente des motions comme celle-ci, c'est pour accélérer les travaux de la Chambre afin que les mesures soient étudiées dans des délais raisonnables. Le gouvernement use également de ce moyen pour répondre à l'opposition qui aimerait imposer son rythme aux travaux. Je le répète, tant qu'elle cherchera à faire de l'obstruction au programme législatif du gouvernement, soit en imposant des délais inutiles, soit en se livrant à des répétitions et soit en faisant de l'opposition systématique, nous riposterons à l'aide de motions comme celle-ci.

Si la motion est adoptée, nous aurons quatre jours de plus pour le débat de deuxième lecture. Le bill sera ensuite étudié en comité où le ministre de la Justice (M. Basford), moi-même et nos collaborateurs comparaitrons et expliquerons la loi. Il sera loisible à d'autres personnes de venir témoigner en comité pour faire valoir leurs points de vue. Il y aura également un long débat à l'étape du rapport et un autre long débat en troisième lecture.

Je prendrai l'opposition au sérieux, lorsqu'elle parle de clôture et d'attribution d'une période de temps, quand elle manifesterait son sérieux à l'égard des travaux de la Chambre.

● (2030)

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, comme depuis 1972 je penche en faveur du contrôle des armes à feu et que j'ai présenté à ce sujet deux bills d'initiative parlementaire, il me sera permis d'exprimer ma déception, mon désabusement, ma stupéfaction même devant la bêtise du gouvernement.

Il ne peut y avoir de doute sur l'importance de ce bill. Il touche quatre millions de Canadiens. Il a suscité un passionnant débat entre ceux qui cherchent à promouvoir le tir sportif et ceux qui cherchent à renforcer la sécurité publique. En décidant d'interrompre ce débat, le gouvernement a eu un réflexe stupide, il a fait voir qu'il n'a pas compris tout ce qu'un tel bill peut déclencher d'émotivité. Prononcer déjà la clôture, c'est risquer d'enlever tout attrait à un bill sur lequel l'opinion est divisée. Comme je prône depuis longtemps le contrôle des armes à feu, qu'il me soit permis de dire que cela ne fait pas honneur à ceux qui ont voulu faire adopter cette solution.

Le solliciteur général (M. Allmand) parle de fermer la porte aux atteroiements, de fermer la porte à l'obstruction. Ce faisant, il a bien fait voir à quel point il a l'esprit fermé sur ces questions. Il est absurde de chercher à faire adopter un bill portant sur la paix et la sécurité avant d'avoir réalisé un consensus, avant d'avoir obtenu l'adhésion du pays, adhésion que le gouvernement s'est refusé par son geste.

Suivant le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), il faut disjoindre de ce train de mesures les dispositions qui concernent le contrôle des armes à feu. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui là-dessus. Il ne s'agit pas simplement en effet, d'un bill de contrôle des armes à feu, puisqu'il concerne aussi l'écoute électronique, les malfaiteurs, les enquêtes criminelles et les libérations conditionnelles. Nous avons aussi exprimé des réserves sérieuses à l'égard du point de vue du parti conservateur. Mais il y a maintenant lieu de reconsidérer cette attitude en fonction de la décision gouvernementale.

[M. Allmand.]

Le ministre de la Justice (M. Basford) nous a exprimé son désir de voir renvoyer le bill au comité, pour lui permettre d'entendre des témoins. Qu'il nous donne, avec ses partisans, l'assurance que la clôture ne s'appliquera pas également au comité. J'aimerais qu'il s'engage à laisser débattre longuement et pleinement cette question au comité, afin qu'il n'y ait pas à redouter que ses membres libéraux nous dictent le nombre de témoins à convoquer et le nombre de minutes que nous pourrions passer à les entendre.

La motion que nous étudions aujourd'hui montre que le gouvernement a perdu tout contact avec les circonscriptions. Je comprends ce que ressentait le député de Nipissing (M. Blais) lorsqu'il disait que c'était toujours les députés de l'opposition qui parlaient et que les libéraux d'arrière-ban n'avaient jamais leur chance. Une des raisons qui justifient la clôture, c'est qu'elle donne aux libéraux de l'arrière-ban la chance de parler. Je comprends qu'ils se sentent frustrés lorsqu'ils sont obligés de rester assis et de garder le silence, ou, ce qui est pire encore, de frapper sur leurs pupitres lorsque quelqu'un de ce côté débite des inepties. Ils veulent se lever de temps en temps et montrer qu'ils sont vivants.

Le courrier que tous les députés ont reçu pour ou contre cette mesure sur la paix et la sécurité est extrêmement volumineux. Il est si volumineux que je ne puis concevoir qu'un gouvernement attentif aux besoins du pays puisse mettre fin au débat.

M. Allmand: Quand allez-vous proposer l'ajournement de la Chambre?

M. Leggatt: C'est une autre preuve que ces gens ne sont plus seulement arrogants; ils sont ivres de pouvoir. Ils substituent à l'arrogance une bêtise qu'ils n'avaient pas l'habitude de montrer. Le gouvernement aura besoin de tous les amis qu'il pourra se faire s'il veut adopter le projet de loi discutable dont nous sommes saisis. Il a eu la folie, la stupidité et l'arrogance d'abandonner ces amis. Il va regretter le jour où il a décidé qu'il n'y a plus de raison de discuter avec intelligence à la Chambre. Il est honteux d'imposer la clôture après un temps aussi court. Quatre députés de notre parti sur seize ont parlé. Le ministre de la Justice a dit l'autre jour que ce n'était qu'un débat sur le principe du bill. Monsieur l'Orateur, le principe, dans les circonstances, est de savoir si trois millions de Canadiens devront obtenir un certificat d'enregistrement. Peut-il y avoir un principe plus important que celui-là? C'est le principe du contrôle des armes à feu et c'est pour cela qu'il est si important.

Une voix: Pourquoi ne proposez-vous pas encore une fois l'ajournement de la Chambre?

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je crois que les honorables députés ont suffisamment d'expérience pour savoir que lorsqu'un député a la parole, on doit le laisser parler et l'écouter avec respect.

[Traduction]

M. Leggatt: Nous sommes opposés à cette motion parce que tous les députés devraient avoir l'occasion de parler librement sur le sujet. Nous devrions pouvoir entendre les points de vue des députés intéressés des deux côtés. Le gouvernement empêche les députés de recevoir les conseils dont ils ont besoin pour voter intelligemment sur cette question et je crois qu'il regrettera un jour son arrogance.